



ROWING  
CANADA  
AVIRON

www.rowingcanada.org

## COMITÉ DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES ENTRAÎNEURS

### MANDAT

#### 1.0 Nom

Le **Comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs** est un comité dûment constitué qui exerce ses fonctions selon la volonté du conseil d'administration de Rowing Canada Aviron (RCA).

#### 2.0 Mandat

Le comité travaille en collaboration avec le directeur de la formation et du perfectionnement des entraîneurs afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation et de perfectionnement des entraîneurs pleinement intégré qui répond aux besoins des entraîneurs en aviron au Canada.

Le programme de formation et de perfectionnement des entraîneurs comprend l'évaluation continue des besoins des entraîneurs au Canada; l'élaboration, la mise en place et la prestation du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de RCA, l'augmentation du nombre de membres, des activités de perfectionnement professionnel, de formation et de mentorat et d'autres outils et ressources pédagogiques veillant à la formation continue des entraîneurs canadiens en aviron.

#### 3.0 Objectifs

Le Comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs :

- travaille en collaboration avec le directeur de la formation et du perfectionnement des entraîneurs pour définir annuellement les priorités en matière de formation et de perfectionnement des entraîneurs, ainsi que les stratégies connexes et les ressources nécessaires pour tout mettre en œuvre efficacement;
- contribue de manière significative à l'évaluation continue de « l'état actuel » de la formation et du perfectionnement des entraîneurs en aviron au Canada;
- propose des solutions potentielles aux lacunes et aux manques au sein du programme de formation et de développement des entraîneurs de RCA;
- fournit des conseils stratégiques pour améliorer la qualité et augmenter le nombre d'entraîneurs en aviron au Canada;
- comprend et respecte la mission, les priorités, l'orientation stratégique et les politiques de RCA, ainsi que les principes directeurs de la formation et du perfectionnement des entraîneurs et les principes directeurs du développement à long terme des athlètes, et réalise les tâches du comité en tenant compte de ce qui est énuméré;
- contribue aux politiques et aux lignes directrices de RCA en matière de formation et de perfectionnement des entraîneurs;

321 - 4371 Interurban Rd. • Victoria BC • V9E 2C5 • Canada

Tel: 1-877-722-4769 / (250) 220-2577 ~ Fax: (250) 220-2503 ~ E-mail: rca@rowingcanada.org  
Member of: F.I.S.A./Membre de F.I.S.A., Canadian Olympic Committee/Comité Olympique Canadien  
Canadian Paralympic Committee/ Comité paralympique canadien

- participe à la révision des ressources actuelles à l'intention des entraîneurs de RCA et à l'élaboration de nouvelles ressources;
- participe aux initiatives spéciales ayant un volet sur la formation des entraîneurs;
- réalise d'autres tâches attribuées par le chef de la direction ou le conseil d'administration;
- discute avec le conseil consultatif provincial afin de recueillir des commentaires sur les initiatives de politique et de programme.

#### **4.0 Structure**

Le Comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs est composé de représentants ayant l'expertise nécessaire pour réaliser les objectifs du comité.

Le président du comité est recommandé par le chef de la direction et approuvé par le conseil d'administration de RCA. Les membres du comité sont recommandés par le président du comité et approuvés par le chef de la direction.

Le Comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs de RCA est composé d'un noyau de cinq (5) à huit (8) personnes :

- le directeur de la formation et du perfectionnement des entraîneurs;
- le directeur de la haute performance de RCA ou le directeur du dépistage de talents de RCA ou un remplaçant désigné;
- un (1) entraîneur membre de RCA avec expérience de terrain, de club, provinciale et de haut niveau et possédant une expertise de la technique, de la formation, de l'élaboration de programme et du développement du système sportif en aviron;
- un (1) entraîneur membre de RCA ou responsable de programme avec expérience en matière d'élaboration et de prestation de programmes récréatifs, de maîtres, de para-aviron, de formation des entraîneurs à l'échelle de la communauté, régionale ou provinciale;
- jusqu'à trois (3) membres généraux supplémentaires selon les besoins liés aux projets et aux compétences de base.

Ensemble, les membres doivent détenir les compétences et l'expérience suivantes :

- expérience d'animateur ou de maître-formateur du PNCE en aviron ou un autre sport au Canada;
- expérience d'évaluateur de RCA;
- expérience des systèmes de gestion de l'apprentissage ou de solutions d'apprentissage (par exemple des solutions mixtes d'apprentissage et d'apprentissage mobile);
- expérience en matière de prestation de solutions d'apprentissage à un bénévole ou employé à temps partiel;
- expérience de travail avec des rameurs débutants;
- expérience de travail avec des rameurs de haut niveau.

Une présence régulière et une pleine participation aux réunions du comité sont essentielles pour le bon fonctionnement du comité. Si un membre n'honore pas ses engagements, le comité, en consultation avec le chef de la direction, peut le remplacer.

Le comité consulte le Conseil consultatif provincial en ce qui a trait aux questions de politiques et de programmes au besoin et à la demande du chef de la direction.

Au besoin, le comité peut former des sous-groupes ou des groupes de travail ou faire appel à des conseillers afin de faciliter le travail ou de contribuer au travail du comité (comme des dirigeants provinciaux, des formateurs ou évaluateurs multisports, des responsables de l'entraînement dans d'autres sports ou des experts en matière de formation et de perfectionnement des entraîneurs).

## **5.0 Niveau décisionnel**

Le Comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs a le pouvoir de recommander des programmes et des services qui respectent l'orientation stratégique, les priorités d'affaires et le budget déterminé par le conseil d'administration ainsi que les paramètres d'exploitation (comme les processus de planification et de budgétisation) établis par le chef de la direction. Les plans (annuels, quadriennaux, etc.) et le budget annuel du comité doivent être approuvés par le chef de la direction.

## **6.0 Supervision**

Le comité se rapporte au chef de la direction par l'intermédiaire du directeur de la formation et du perfectionnement des entraîneurs. Le comité présente un rapport écrit aux membres à l'Assemblée générale annuelle.

## **7.0 Réunions**

Le Comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs se rencontre au besoin selon le budget approuvé par le chef de la direction. Le comité organise au moins une rencontre en personne par année. De plus, le comité organise une conférence téléphonique par mois et communique par courriel régulièrement.

*\* Dans ce texte, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.*